

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 04122

Numéro SIREN : 903 173 672

Nom ou dénomination : 123 SOLEIL

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2023 sous le numéro de dépôt 21120

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 123 SOLEIL</u>				Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise <u>123 Allée DE LA SOURCE 59710 MERIGNIES</u>					
Numéro SIRET* <u>9 0 3 1 7 3 6 7 2 0 0 0 1 0</u>					
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>17</u>			Durée de l'exercice précédent* <u> </u>		
				Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>	
ACTIF					
				Brut	
				Amortissements-Provisions	
				Net	
				1	
				2	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	273
	Immobilisations financières* (1)		040	042	8 145 000
	Total I (5)		044	048	8 145 373
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	
			Autres* (3)	072	074
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	150 944
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096	098	451 184
	Total général (I + II)		110	112	8 596 557
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		8 145 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131))		132		
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		442 805
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		8 587 805
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		1 440
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... (169) 4 793)		172		7 312
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		8 752	
Total général (I + II + III)		180		8 596 557	
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	300 000	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 123 SOLEIL

Néant *Exercice clos le
31/12/2022**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210		
	Production vendue	biens	et livraisons	215		214		
			services*	intracommunautaires	217		218	8 500
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)					222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production					224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	8 500	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - immobilier : - mobilier :)					242	12 025
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 308)					244	875
	Rémunérations du personnel*						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements*						254	273
	Dotations aux provisions						256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259			262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	13 175	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(4 675)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					(III)	280	450 000
	Produits exceptionnels					(IV)	290	
	Charges financières					(V)	294	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices*					(VII)	306	2 519	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	442 805	
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	442 805	314	
Rémébrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324	2 519	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987	342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	427 655	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649				
		Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	17 669	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356		
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	17 669	372	

2022

Annexe

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance		x	
- Produits constatés d'avance		x	



Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		X	
- Contrats à long terme		X	
- Frais accessoires d'achat		X	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		X	
- Eléments imputables à un autre exercice		X	
- Opérations faites en commun		X	
- Résultat financier		X	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		X	
- Transactions avec des parties liées		X	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		X	
- Eléments exceptionnels		X	
- Transferts de charges exceptionnelles		X	
- Base de l'impôt sur les sociétés		X	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		X	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		X	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes		X	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		X	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		X	
- Evénements postérieurs à la clôture		X	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		X	
- Effectifs		X	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		X	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		X	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		X	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		X	
- Engagements financiers donnés		X	
- Autres opérations non inscrites au bilan		X	
- Engagements financiers reçus		X	
- Crédit-bail		X	
- Engagement de retraite		X	
- CICE		X	
- Aspects environnementaux		X	
- Tableau des cinq derniers exercices		X	



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 123 SOLEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 8 596 558 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 442 806 euros.

L'exercice a une durée de 17 mois, recouvrant la période du 27/07/2021 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis en application des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, à jour des règlements du Comité de la Réglementation Comptable intervenus depuis le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 et des méthodes d'évaluation décrites ci-après.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les options suivantes ont été exercées :

- frais de constitution, de transformation et de premier établissement : non applicable
- frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission : non applicable
- droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles : non applicable
- droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières (titres) : non applicable
- coûts de développement : non applicable
- coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs : non applicable
- composants de deuxième catégorie / provisions pour grosses réparations : non applicable
- durée d'amortissement des biens non décomposés : application de la méthode de simplification réservée aux PME.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.



Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations corporelles		647		647
Immobilisations financières		8 145 000		8 145 000
Total		8 145 647		8 145 647
Amortissements & provisions :				
Immobilisations corporelles		274		274
Total		274		274
ACTIF NET				8 145 373

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		647	8 145 000	8 145 647
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		647	8 145 000	8 145 647
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 300 240 euros et le classement par échéance s'établit comme suit

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	300 240	300 240	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	300 240	300 240	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	8 145 000	1,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	8 145 000	1,00



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 8 752 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 440	1 440		
Dettes fiscales et sociales	2 519	2 519		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 793	4 793		
Produits constatés d'avance				
Total	8 752	8 752		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 4 793

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	1 440
Total	1 440



123 SOLEIL
Société par actions simplifiée au capital de 8 145 000 euros
Siège social : 123 Allée de la Source
59710 MERIGNIES
903 173 672 RCS LILLE METROPOLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 442 805 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	442 805 €
5% à la « Réserve Légale »	22 140 €
Le solde en « Autres Réserves »	420 665 €

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que s'agissant du 1er exercice social, il ne peut y avoir de distribution de dividendes antérieure.

Certifié conforme, le Président,
Michaël DUMAS

